



Syndicat de Communes de l'Île Napoléon

S.C.I.N.

Procès Verbal du Comité Syndical

**- Séance du 4 décembre 2012 à 18 heures 30 -
Mairie de Habsheim**

Sur convocation du 29 novembre 2012 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, le comité du syndicat de communes de l'Île Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le 4 décembre 2012 à 18 heures 30, en mairie de Habsheim.

Présents : Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Jean-Pierre **BARI**, Olivier **BECHT**, Daniel **BUX**, Jean-Pierre **CARD**, Martine **ELGARD**, Jean-Pierre **FÄH**, Bernard **HELL**, Charles **KREMPPER**, Gérard **LAMY**, Pierre **LOGEL**, Catherine **MATHIEU-BECHT**, Jean-Claude **NIEDERGANG**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Georges **OTTENWAELDER**, Monsieur Richard **PISZEWSKI**, Christine **PLAS**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**, Raymonde **RISACHER**, Robert **RISS**, Daniel **SCHNEIDER**, Jean-Marie **SCHNEIDER**, Albert **SCHOLER**, Bernard **THIERY**, Gérard **THUET**.

Excusés : Monsieur Olivier **BECHT** avec procuration à Madame Catherine **MATHIEU-BECHT**, Monsieur Jean-Claude **NIEDERGANG** avec procuration à Monsieur Gérard **LAMY**, Madame Christine **PLAS** avec procuration à Monsieur Bernard **THIERY**, Madame Raymonde **RISACHER** avec procuration à Monsieur Michel **RIES**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent BENGOLD
- Madame Stéphanie KREBER

Monsieur Bernard NOTTER ouvre la séance à 18 heures 40. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les services du syndicat, puis remercie M. Gérard LAMY, maire de Habsheim, d'accueillir cette séance du comité syndical.

Il souhaite ensuite la bienvenue à Mme Rachel BAECHEL, qui remplace M. Philippe WOLFF, appelé à exercer plus de responsabilités au sein de la municipalité de Rixheim suite au décès de M. Jean-Bernard FORESTIER, premier adjoint.

A cet égard, M. le président rappelle que M. FORESTIER était conseiller communautaire de l'ex-C.C.I.N. et propose à l'assemblée d'observer une minute de silence en sa mémoire.

A la suite de quoi, il sollicite l'autorisation du comité syndical, qui la lui accorde, pour ajouter 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Point n° 8 : Rixheim – construction d'un complexe sportif dans le quartier d'Ile Napoléon – avenant n° 2 dit « avenant de transfert » à souscrire au marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer ;
- Point n° 9 : Sausheim – reconstruction des locaux sinistrés du centre technique municipal – avenant n° 2 dit « avenant de transfert » à souscrire au marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer.

Après avoir donné lecture des procurations, M. le président rend compte à l'assemblée de l'exercice de la délégation que celle-ci lui a accordée dans le cadre de la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relevant de la procédure adaptée, d'un montant inférieur à 45 000 € hors taxes, dès lors que les crédits sont prévus au budget.

Les différents marchés et avenants passés en application de cette délégation, depuis le 12 juin 2012, figurent dans la liste ci-dessous. Ils concernent :

Date	Bénéficiaire – objet	Montant HT
19/06/2012	MP Conseil Etude de faisabilité – restructuration du bâtiment des services sociaux de Sausheim	7 000,00 €
26/06/2012	Energie Haute-Alsace Maîtrise d'œuvre – enfouissement de divers réseaux – travaux de réaménagement de la rue d'Ottmarsheim à Battenheim	6 750,00 €
26/06/2012	Walliser Acquisition d'une tondeuse autoportée	28 140,00 €
25/06/2012	Dop'Archiv Reprise des fonds d'archives du syndicat	13 757,50 €
28/06/2012	DEKRA Conseil HSE Mission SPS - travaux de réaménagement de la rue du Cerf et des abords du nouveau CTM de Habsheim	2 091,00 €
25/07/2012	BET West Etudes pour création d'une chaufferie commune aux bâtiments Union et La Poste à Baldersheim	5 500,00 €

Le comité syndical, à l'unanimité, lui donne acte de ce compte-rendu.

Monsieur le président passe ensuite au premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 24 octobre 2012

Le procès-verbal du comité syndical du 24 octobre 2012 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

En l'absence de remarque ou observation quant à la rédaction du procès-verbal, M. le président propose à l'assemblée de l'approuver, tel que proposé.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 24 octobre 2012.

Point n° 2 : Décision Modificative n° 1

Selon les dispositions en vigueur dans les conventions signées avec les communes pour la construction et/ou la réhabilitation de bâtiments communaux, les biens concernés sont restitués à leur collectivité d'origine dès achèvement des travaux et levée de toutes les réserves.

Cette restitution doit également être constatée, à la fois dans la comptabilité du syndicat et dans celle des communes, une fois l'opération comptablement soldée (marchés intégralement payés, retenues de garanties levées, etc.).

A ce jour, six opérations répondent à l'ensemble des critères permettant leur régularisation :

- 31004 – Sausheim – remplacement des fenêtres et volets de la mairie
- 31006 – Sausheim – remplacement de la chaudière de la mairie
- 21005 – Baldersheim – construction d'une deuxième serre pour les ateliers municipaux
- 21007 – Baldersheim – démolition de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers
- 21008 – Baldersheim – rénovation des sanitaires de l'école maternelle
- 21009 – Baldersheim – travaux à la salle polyvalente

Il convient de prévoir, en dépenses et en recettes, les crédits nécessaires pour passer les écritures y afférentes. S'agissant d'opérations d'ordre, elles n'ont pas d'incidence budgétaire :

a) En recettes

- Article 2148, opération 31006..... + 8 525,00 €
- Article 2141, opération 31004..... + 107 055,71 €
- Article 2141, opération 21009..... + 2 269,00 €
- Article 2141, opération 21008..... + 5 138,00 €
- Article 2141, opération 21007..... + 3 206,00 €
- Article 2148, opération 21005..... + 3 718,00 €
- Chapitre 041, article 2148, opération 31006..... + 55 831,55 €
- Chapitre 041, article 2141, opération 31004..... + 15 211,00 €
- Chapitre 041, article 2141, opération 21009..... + 15 211,14 €

- Chapitre 041, article 2141, opération 21008.....+ 34 439,88 €
- Chapitre 041, article 2141, opération 21007.....+ 21 490,20 €
- Chapitre 041, article 2148, opération 21005.....+ 24 926,20 €
- **Total recettes** + **297 021,68 €**

b) En dépenses

- Article 10222, opération 31006.....+ 8 525,00 €
- Article 10222, opération 31004.....+ 107 055,71 €
- Article 10222, opération 21009.....+ 2 269,00 €
- Article 10222, opération 21008.....+ 5 138,00 €
- Article 10222, opération 21007.....+ 3 206,00 €
- Article 10222, opération 21005.....+ 3 718,00 €
- Chapitre 041, article 1068, opération 31006.....+ 55 831,55 €
- Chapitre 041, article 1068, opération 31004.....+ 15 211,00 €
- Chapitre 041, article 1068, opération 21009.....+ 15 211,14 €
- Chapitre 041, article 1068, opération 21008.....+ 34 439,88 €
- Chapitre 041, article 1068, opération 21007.....+ 21 490,20 €
- Chapitre 041, article 1068, opération 21005.....+ 24 926,20 €
- **Total dépenses** + **297 021,68 €**

1. Couverture des engagements par réaffectation de crédits

L'avancement des opérations réalisées à la demande des communes et l'engagement des dépenses y afférentes nécessitent des ajustements et virements de crédits, à l'intérieur des montants ouverts au budget primitif 2012.

Ces ajustements s'établissent comme suit :

A) Section de fonctionnement

a) En recettes

- Chapitre 70, article 70878.....- 5 000,00 €
- Chapitre 74, article 74758.....+ 20 000,00 €
- Chapitre 75, article 758.....+ 20 000,00 €
- Chapitre 77, article 775.....+ 300 000,00 €
- Chapitre 77, article 7788.....+ 30 000,00 €
- **Total recettes** + **365 000,00 €**

b) En dépenses

- Chapitre 011, article 60623.....+ 1 500,00 €
- Chapitre 011, article 60628.....+ 600,00 €
- Chapitre 011, article 60632.....+ 1 000,00 €
- Chapitre 011, article 60633.....+ 12 000,00 €
- Chapitre 011, article 6112.....- 21 950,00 €
- Chapitre 011, article 611201.....+ 10 000,00 €
- Chapitre 011, article 61558.....+ 15 000,00 €
- Chapitre 011, article 6182.....+ 500,00 €
- Chapitre 011, article 6185.....+ 300,00 €
- Chapitre 011, article 6188.....+ 3 000,00 €
- Chapitre 011, article 6225.....+ 500,00 €
- Chapitre 011, article 6226.....- 5 000,00 €

- Chapitre 011, article 6231 + 5 000,00 €
- Chapitre 011, article 6233 + 1 000,00 €
- Chapitre 011, article 6284 - 6 450,00 €
- Chapitre 042, article 675 + 90 000,00 €
- Chapitre 042, article 676 + 215 000,00 €
- Chapitre 65, article 655402 + 1 000,00 €
- Chapitre 65, article 657409 + 40 000,00 €
- Chapitre 67, article 676 + 2 000,00 €
- **Total dépenses** + **365 000,00 €**

B) Section d'investissement

a) En recettes

- Chapitre 45, article 458202 + 40 000,00 €
- **Total recettes** + **40 000,00 €**

b) En dépenses

- Chapitre 20, article 2051 - 10 000,00 €
- Chapitre 21, article 2182 - 5 300,00 €
- Chapitre 21, article 2183 + 20 000,00 €
- Chapitre 21, article 2184 - 10 000,00 €
- Chapitre 21, article 2188 - 8 400,00 €
- Chapitre 23, article 231719-3 + 2 400,00 €
- Chapitre 23, article 231744 + 11 000,00 €
- Chapitre 23, article 231759 + 300,00 €
- Chapitre 45, article 458102 + 40 000,00 €
- **Total dépenses** + **40 000,00 €**

Les tableaux joints en annexes n° 1 et 2, reprennent l'ensemble des décisions modificatives ci-dessus proposées. Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve les modifications à apporter au budget primitif 2012, telles que ci-dessus détaillées ;
- Charge M. le président de la mise en œuvre de cette décision modificative.

Point n° 3 : Baldersheim – rénovation du logement de l'école maternelle – résultats de la reconsultation partielle suite à infructueux – attribution du marché de travaux

Par délibération du 26 septembre 2012, le comité syndical prenait acte de ce que, dans le cadre de la consultation organisée pour les travaux de rénovation du logement de l'école maternelle à Baldersheim, le lot n° 6 – carrelage, avait été déclaré infructueux par la commission M.A.P.A.

Monsieur le président avait, lors de cette même séance, été autorisé à engager pour le lot précité, une nouvelle consultation par voie de procédure adaptée, fixant la date limite de remise des offres au 5 novembre 2012 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission M.A.P.A. le 13 novembre 2012, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire du marché :

- Société Multisols, Colmar2 903,20 € HT

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus exposé ;*
- *Autorise M. le président à signer le marché à intervenir avec l'entreprise retenue par la commission M.A.P.A., les crédits nécessaires ayant été inscrits à l'article 2314-21202 du budget primitif 2012.*

Point n° 4 : Habsheim – construction du nouveau centre technique municipal – avenant à souscrire à un marché de travaux – autorisation de signer

Par délibérations du 7 septembre et 16 novembre 2011, et 26 septembre 2012, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de construction du nouveau centre technique municipal à Habsheim.

Par délibération du 24 octobre 2012, le comité syndical approuvait des avenants aux marchés de travaux pour un montant total de 31 581,50 € HT et autorisait M. le président à signer l'ensemble des documents y afférents.

Le projet a fait l'objet de nouvelles adaptations. Les prestations nouvelles concernent l'entreprise SNEE de Saulcy-sur-Meurthe, attributaire du lot n° 13 – clôtures/portails. L'avenant s'élève à 2 348,00 € HT (plus-value pour la fourniture et pose d'un portail autoportant et coulissant de 9,50 m au lieu de 6,00 m initialement prévu) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 10,03 % et fixant le nouveau montant du marché à 25 760,00 € HT.

Ce nouvel avenant correspond à une augmentation de 0,15 %, par rapport à l'ensemble des travaux. Il porte le montant global des marchés à 1 581 710,45 € HT. Si l'on tient compte des avenants approuvés le 24 octobre 2012, l'augmentation totale de la masse des travaux se situe à 2,19 % du montant des marchés attribués.

La commission M.A.P.A. a, dans sa séance du 28 novembre 2012, émis un avis favorable. Les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin à l'article 2314-51003 du budget primitif 2012.

Monsieur le Président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés:

- Approuve l'avenant susmentionné, d'un montant total de 2 348,00 € HT (2 808,21 € TTC) correspondant à une augmentation de l'ensemble des travaux de 0,15 % et fixant le nouveau montant global de ces derniers à 1 581 710,45 € HT ;
- Autorise M. le président à signer les documents y afférents avec l'entreprise concernée.

Point n° 5 : Sausheim – reconstruction des locaux sinistrés du centre technique municipal – résultat de la consultation du lot « désamiantage » – attribution du marché de travaux

Par délibération du 12 octobre 2011, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée (M.A.P.A.) pour les travaux de réhabilitation des locaux sinistrés du centre technique municipal à Sausheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 2 octobre 2012 pour le lot « désamiantage », fixant la date limite de remise des offres au 22 octobre 2012 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission M.A.P.A. le 13 novembre 2012, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire du marché :

- Entreprise Ferrari, Wittelsheim42 206,00 € HT

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus exposé ;
- Autorise M. le président à signer le marché à intervenir avec l'entreprise retenue par la commission M.A.P.A., les crédits nécessaires ayant été inscrits à l'article 2314-31111 du budget primitif 2012.

Point n° 6 : Battenheim – réaménagement de la rue d'Ottmarsheim – participation à la mise en souterrain du réseau France Télécom

Pour des considérations d'ordre esthétique, le S.C.I.N a décidé d'enfouir les lignes de télécommunication dans le cadre du réaménagement de la rue d'Ottmarsheim à Battenheim.

Les services de France Télécom ont donc été invités à produire une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau.

Les prestations attendues de cette société, sont estimées à 6 200,00 € HT pour les travaux de câblage et la dépose des lignes aériennes existantes.

S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation est prévue dans le cadre du marché de réseaux secs qui a été conclu avec l'entreprise Clemessy de Mulhouse, et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires au règlement des prestations ci-dessus sont inscrits à l'article 20421 du budget primitif 2012.

Monsieur le président invite le comité syndical à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve la participation du S.C.I.N. à l'enfouissement du réseau France Télécom dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue d'Ottmarsheim à Battenheim, aux conditions ci-dessus définies ;
- Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.

Point n° 7 : Rixheim – alimentation en eau potable du futur complexe sportif et de la structure petite enfance/périscolaire d'Île Napoléon – maillage du réseau d'eau et modification du montant prévisionnel des travaux

Par délibération du 24 octobre 2012, le comité syndical autorisait l'engagement de la consultation par voie de procédure adaptée, pour la pose d'une conduite d'alimentation en eau potable permettant d'assurer depuis la rue de l'Île Napoléon la desserte et la sécurité incendie du futur complexe sportif et d'un ensemble crèche-périscolaire dans le quartier de l'Île Napoléon.

La ville de Rixheim souhaite réaliser simultanément le maillage de cette future conduite d'eau avec le réseau existant rue du Nord. Ces travaux supplémentaires se développeront sur une longueur de l'ordre de 250 m.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont établi une nouvelle estimation de l'ensemble de ces travaux, qui s'élève à 230 000,00 € HT (275 080,00 € TTC).

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ces travaux seront ajustés en tant que besoin à l'article 2317-41211 du budget 2012.

Monsieur le président demande à l'assemblée de l'autoriser à engager la consultation d'entreprises pour la réalisation de ces travaux.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve l'estimation, chiffrée à 230 000,00 € HT, des travaux d'extension du réseau d'alimentation en eau potable allée Václav Havel à Rixheim ;
- Autorise M. le président à engager la consultation y afférente, par voie de procédure adaptée.

Point n° 8 : Rixheim – construction d'un complexe sportif dans le quartier d'Ile Napoléon – avenant n° 2 dit « avenant de transfert » à souscrire au marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer

Par délibération du 26 septembre 2012, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec le cabinet d'architectes Antonelli-Herry de Horbourg-Wihr, l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un complexe sportif dans le quartier d'Ile Napoléon à Rixheim.

Il convient à présent d'acter des conséquences de la cessation d'activité d'un co-traitant au groupement de maîtrise d'œuvre Antonelli-Herry / C.T.E / B.E.T Michel West Ingénierie / B2E / C.2.B.I / Acouvib.

M. Michel WEST, gérant du B.E.T. Michel West Ingénierie, 3^{ème} co-traitant, cède son activité à ses confrères, MM. Sylvain BRYLKA et Dominique FUCHS, dirigeants de la nouvelle SARL « Bureau d'études thermiques West », créée le 7 mai 2012 et ayant son siège social 5 rue des Vosges à Bitschwiller-les-Thann (68620).

Cet avenant de transfert n'a aucune conséquence financière sur l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve la disposition susvisée ;
- Autorise M. le président à signer l'avenant y afférent.

Point n° 9 : Sausheim – reconstruction des locaux sinistrés du centre technique municipal – avenant n° 2 dit « avenant de transfert » à souscrire au marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer

Par délibération du 16 novembre 2011, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec l'atelier d'architecture G5 de Mulhouse, l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation des locaux sinistrés du centre technique municipal de Sausheim.

Il convient à présent d'acter les conséquences de la cessation d'activité d'un co-traitant au groupement de maîtrise d'œuvre Atelier G5 / ICAT / BEE.FL / B.E.T West Ingénierie / SADB Acoustique.

M. Michel WEST, gérant du B.E.T. Michel West Ingénierie, 4^{ème} co-traitant, cède son activité à ses confrères, MM. Sylvain BRYLKA et Dominique FUCHS, dirigeants de la nouvelle SàRL « Bureau d'études thermiques West », créée le 7 mai 2012 et ayant son siège social 5 rue des Vosges à Bitschwiller-les-Thann (68620).

Cet avenant de transfert n'a aucune conséquence financière sur l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve la disposition susvisée ;
- Autorise M. le président à signer l'avenant y afférent.

Point n° 10 : Divers

La date du prochain comité syndical est fixée au mercredi 6 février 2013 à 18 heures 30, en mairie de Rixheim. Cette réunion plénière sera précédée d'un bureau, à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 10.

Habsheim, le 4 décembre 2012.

Annexe n° 1 - Décision Modificative n° 1

Section de fonctionnement

Chapitre	Article		Libellé	Montant BP 2012	Mouvements		Montant après DM1
	Dépenses	Recettes			Débets	Crédits	
011	60623		Alimentation	1 500,00 €	1 500,00 €		3 000,00 €
	60628		Autres fournitures non stockées	600,00 €	600,00 €		1 200,00 €
	60632		Fournitures de petit équipement	6 500,00 €	1 000,00 €		7 500,00 €
	60633		Fournitures de voirie	2 000,00 €	12 000,00 €		14 000,00 €
	6112		Prestations de services assoc.	60 000,00 €		21 950,00 €	38 050,00 €
	611201		Les Copains d'Abord (marché)	804 000,00 €	10 000,00 €		814 000,00 €
	61558		Autres biens mobiliers	3 000,00 €	15 000,00 €		18 000,00 €
	6182		Documentation générale et technique	2 500,00 €	500,00 €		3 000,00 €
	6185		Frais de colloques et séminaires		300,00 €		300,00 €
	6188		Autres frais divers	8 500,00 €	3 000,00 €		11 500,00 €
	6225		Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000,00 €	500,00 €		1 500,00 €
	6226		Honoraires	20 000,00 €		5 000,00 €	15 000,00 €
	6231		Annonces et insertions	13 500,00 €	5 000,00 €		18 500,00 €
	6233		Foires et expositions		1 000,00 €		1 000,00 €
6284		Redevances pour services rendus	9 000,00 €		6 450,00 €	2 550,00 €	
042	675		Valeurs comptables des immobilisations cédées		90 000,00 €		90 000,00 €
	676		Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement		215 000,00 €		215 000,00 €
65	655402		Syndicat Mixte des Brigades Vertes	103 800,00 €	1 000,00 €		104 800,00 €
	657409		Les Copains d'Abord (convention d'objectifs)	77 500,00 €	40 000,00 €		117 500,00 €
67	676		Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement		2 000,00 €		2 000,00 €
70		70878	Remboursement de frais par d'autres redevables	12 000,00 €	5 000,00 €		7 000,00 €
74		74758	Autres groupements			20 000,00 €	20 000,00 €
75		758	Produits divers de gestion courante			20 000,00 €	20 000,00 €
77		775	Produits des cessions d'immobilisations			300 000,00 €	300 000,00 €
		7788	Produits exceptionnels divers			30 000,00 €	30 000,00 €
Total des mouvements					403 400,00 €	403 400,00 €	

Annexe n° 1 - Décision Modificative n° 1

Section d'investissement

Chapitre	Article		Libellé	Montant BP 2012	Mouvements		Montant après DM1
	Dépenses	Recettes			Débets	Crédits	
20	2051		Concessions et droits similaires	20 000,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €
21	2182		Matériel de transport	50 000,00 €		5 300,00 €	44 700,00 €
	2183		Matériel de bureau et matériel informatique	60 000,00 €	20 000,00 €		80 000,00 €
	2184		Mobilier	30 000,00 €		10 000,00 €	20 000,00 €
	2188		Autres immobilisations corporelles	25 000,00 €		8 400,00 €	15 000,00 €
23	231719-3		Sausheim - rue de la Hardt	47 600,00 €	2 400,00 €		50 000,00 €
	231744		VIC 2009 - Habsheim - Giratoire RD 201		11 000,00 €		11 000,00 €
	231759		VIC 2009 - Rixheim - Grand'rue	1 200,00 €	300,00 €		1 500,00 €
45	458102		31045 - Crèche Sausheim	435 500,00 €	40 000,00 €		475 500,00 €
		458202	31045 - Crèche Sausheim	435 500,00 €		40 000,00 €	475 500,00 €
Total des mouvements					73 700,00 €	73 700,00 €	

Annexe n° 2 - Décision Modificative n° 1
Ecritures de régularisation - opérations terminées

Section d'investissement

Chapitre	Article		Intitulé	Montant BP 2012	Mouvements		Montant après DM1	
	Dépenses	Recettes			Débit	Crédit		
041	1068		31006 - Sausheim - Remplacement de la chaudière de la mairie		55 831,55 €		55 831,55 €	
			31004 - Sausheim - Remplacement des volets et fenêtres de la mairie		15 211,00 €		15 211,00 €	
			21009 - Baldersheim - Isolation phonique de la salle polyvalente		15 211,14 €		15 211,14 €	
			21008 - Baldersheim - Rénovation des sanitaires de l'école maternelle		34 439,88 €		34 439,88 €	
			21007 - Baldersheim - Démolition de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers		21 490,20 €		21 490,20 €	
			21005 - Baldersheim - Construction d'une 2ème serre pour les ateliers municipaux		24 926,20 €		24 926,20 €	
		2141		31004 - Sausheim - Remplacement des volets et fenêtres de la mairie			15 211,00 €	15 211,00 €
				21009 - Baldersheim - Isolation phonique de la salle polyvalente			15 211,14 €	15 211,14 €
				21008 - Baldersheim - Rénovation des sanitaires de l'école maternelle			34 439,88 €	34 439,88 €
				21007 - Baldersheim - Démolition de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers			21 490,20 €	21 490,20 €
		2148		31006 - Sausheim - Remplacement de la chaudière de la mairie			55 831,55 €	55 831,55 €
				21005 - Baldersheim - Construction d'une 2ème serre pour les ateliers municipaux			24 926,20 €	24 926,20 €
	10222		31006 - Sausheim - Remplacement de la chaudière de la mairie		8 525,00 €		8 525,00 €	
			31004 - Sausheim - Remplacement des volets et fenêtres de la mairie		107 055,71 €		107 055,71 €	
			21009 - Baldersheim - Isolation phonique de la salle polyvalente		2 269,00 €		2 269,00 €	
			21008 - Baldersheim - Rénovation des sanitaires de l'école maternelle		5 138,00 €		5 138,00 €	
			21007 - Baldersheim - Démolition de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers		3 206,00 €		3 206,00 €	
			21005 - Baldersheim - Construction d'une 2ème serre pour les ateliers municipaux		3 718,00 €		3 718,00 €	
		2141		31004 - Sausheim - Remplacement des volets et fenêtres de la mairie			107 055,71 €	- €
				21009 - Baldersheim - Isolation phonique de la salle polyvalente			2 269,00 €	- €
				21008 - Baldersheim - Rénovation des sanitaires de l'école maternelle			5 138,00 €	- €
				21007 - Baldersheim - Démolition de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers			3 206,00 €	- €
		2148		31006 - Sausheim - Remplacement de la chaudière de la mairie			8 525,00 €	- €
				21005 - Baldersheim - Construction d'une 2ème serre pour les ateliers municipaux			3 718,00 €	- €
	Total mouvements					297 021,68 €	297 021,68 €	